

Suite à notre précédent sondage, nous avons la possibilité de vous apporter quelques renseignements complémentaires :

- le décret prévoit le passage de toutes les écoles, aux nouveaux rythmes, dès 2013.
- le maire peut demander un report pour mise en application en septembre 2014 au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) avant le 31 mars. Il doit aussi signaler au Conseil Général son intention de demande d'un report avant le 9 mars.

*Notre mairie est pour une application dès la rentrée 2013.*

L'organisation de la semaine scolaire se décide localement (horaires journaliers de classe et des activités extra scolaires, durée de la pause méridienne).

C'est à ce sujet que nous vous demandons de prendre connaissance des éléments suivants et de répondre aux questions. Nous vous rappelons que « *la réforme des rythmes scolaires poursuit avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire* ». **Il va donc de soit que l'intérêt de l'enfant est primordial.**

Au regard des différentes concertations entre la commission école de la mairie et le conseil des maîtres, deux propositions émergent : l'une en faveur d'une matinée de 8h30 à 11h30, l'autre en faveur d'une matinée de 9h00 à 12h00. Le projet du conseil des maîtres est validé pour la suite de la journée : une fin de pause méridienne à 13h30, puis la mairie prendrait en charge des activités extrascolaires (facultatives pour les enfants) ou une activité pédagogique complémentaire (remplaçant l'aide personnalisée) jusque 14h15 et une reprise de l'enseignement scolaire de 14h15 à 16h30.

Vous trouverez plus de détails dans le compte rendu du conseil d'école du 15.02.13 et sur le lien suivant : <http://ecoleonnion.free.fr/rythmes>.

### 1.- début des cours à 8h30, ouverture des portes à 8h20

*Avantage :* moins de périscolaire pour les enfants dont les parents travaillent tôt.

*Inconvénients :* les enfants arrivant actuellement à 9h00 voient leurs journées d'école augmentées de 30 minutes.

pour les chronobiologistes, vers 8h30 – 9h00, le niveau de vigilance est faible  
pause méridienne très longue et contraire au projet de loi

Reste un point d'interrogation quant à la possibilité d'un changement d'horaire du ramassage scolaire.

### 2.- début des cours à 9h00, ouverture des portes à 8h50

*Avantages :* d'après les chronobiologistes, après 9h00, il y a une augmentation de la vigilance et un maximum des capacités intellectuelles.

pas de changement d'organisation par rapport à la situation actuelle

*Inconvénient :* quelle prise en charge extra-scolaire de 8h30 à 9h00 (Cap Onnion, mairie...)?

Proposition 1 : 8h30 – 11h30

Proposition 2 : 9h00 – 12h00

| Horaires                        | Activités                | Horaires                      | Activités                |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 7h-8h30                         | Accueil extra-scolaire   | 7h-9h00                       | Accueil extra-scolaire   |
| 8h30 - 11h30 (ouverture à 8h20) | Activités d'enseignement | 9 h - 12 h (ouverture à 8h50) | Activités d'enseignement |
| 11h30 – 13h30                   | Restauration scolaire    | 12h – 13h30                   | Restauration scolaire    |

|  |   |
|--|---|
| 13h30 – 14h15 (facultatif)                   | Activités extra scolaires                       |
|  | ou Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) |
| 14h15 – 16h30 (ouverture des portes à 14h05) | Activités d'enseignement                        |
| 16h30-19h                                    | Accueil péri scolaire (Cap Onnion)              |

Question 1 :

Etes-vous favorable à (entourer votre choix):

- Proposition 1 : matinée de 8h30 à 11h30
- Proposition 2 : matinée de 9h00 à 12h00

Question 2 :

Nombre d'enfants concernés, dans votre foyer, à la rentrée 2013 : .....

Pour la bonne préparation de ce projet, nous avons besoin de votre réponse très rapidement :  
**réponse souhaitée avant lundi 11 mars 2013**

Un grand merci pour votre participation.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un questionnaire uniquement consultatif.

Les représentants des parents d'élèves